



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 5) — *Loi sur la sécurité des témoins /The Witness Security Act;*

(M. le ministre CHOMIAK)

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act;*

(M. le ministre SELINGER)

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention);*

(M. LAMOUREUX)

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act;*

(M. LAMOUREUX)

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Amendment and Elections Finances Amendment Act;*

(M. LAMOUREUX)

(N° 216) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act.*

(M<sup>me</sup> TAILLIEU)

---

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (W. F. Nielson, E. Czuczvara, P. Czuczvara et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage de prendre des mesures sérieuses afin de pourvoir les postes vacants d'infirmières dans les foyers de soins personnels de la ville de Virден et qu'elle envisage de rouvrir les lits qui avaient été fermés en raison du manque d'infirmières et de s'engager à assurer le retour à Virден des personnes âgées qui ont dû quitter leur communauté, accordant ainsi la priorité aux besoins de ces personnes, et ce, dès que des lits seront disponibles. (P. Waller, L. Logan, G. McWhirter et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager le financement adéquat à long terme du facteur d'équivalence pour assurer que les professeurs à la retraite de même que les futurs retraités reçoivent une prime de vie chère raisonnable. (B. Lobb, B. Brown, P. Connolly et autres)

M. MCFADYEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Éducation et le premier ministre à envisager de prévoir des terrains et des fonds en vue de la construction de nouvelles écoles répondant aux besoins des habitants du nouvel ensemble résidentiel du gouvernement provincial à Waverly West, ce qui permettrait aux enfants qui fréquentent les écoles de la région du sud-ouest de Winnipeg qui sont situées près de leurs foyers de continuer de fréquenter celles-ci. (K. Hamberg, L. Herd, C. Stephens et autres)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> TAILLIEU, M. SARAN, M<sup>me</sup> ROWAT ainsi que MM. SWAN et GERRARD font des déclarations de député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> BRAUN voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-neuvième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MCFADYEN voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ait ordonné à tort à Hydro-Manitoba de construire la ligne de transport d'électricité BiPole III du côté ouest de la province, entraînant ainsi des coûts supplémentaires de plus de 500 millions de dollars, une perte d'électricité de 40 mégawatts et plus de 17 millions de dollars de perte annuelle de revenu provenant de la vente d'électricité;
- b) ait refusé de fournir des réponses aux 34 000 Manitobains qui ont perdu plus de 100 millions de dollars de leurs épargnes à cause du scandale du Fonds Crocus;
- c) n'ait pas réussi à garantir que la sécurité des enfants qui sont sous la tutelle du ministère des Services à l'enfant et à la famille constitue une priorité;
- d) ait mal géré le système des soins de santé, ce qui a causé une pénurie de professionnels de la santé, une lourde bureaucratie, de longues périodes d'attente pour les tests de diagnostic et les traitements ainsi que la fermeture de 14 salles d'urgence en région rurale;

- e) ait gaspillé 3 millions de dollars à la campagne publicitaire Vibrant d'énergie qui s'est avérée inefficace;
- f) soit demeuré inactif à l'égard de la compétitivité du Manitoba face aux autres provinces de l'ouest, particulièrement la Saskatchewan;
- g) n'ait pas réussi à faire du Manitoba une province attrayante pour nos jeunes, ce qui a poussé 35 000 Manitobains à quitter le Manitoba pour chercher un meilleur avenir dans d'autres provinces;
- h) dépende de plus en plus des paiements de transfert du fédéral;
- i) ait annulé le plan du gouvernement précédant visant le remboursement de la dette et qu'il n'ait pas consacré une partie du transfert fédéral record à la réduction de la dette, léguant ainsi cette dernière à nos enfants et à nos petits-enfants;
- j) n'ait pas su faire face au nombre sans précédent de fusillades et de criminels qui possèdent illégalement des armes à feu;
- k) n'ait pas déployé assez d'efforts à la mise sur pied de stratégies visant à aider le secteur agricole à faire face à ses problèmes, tels que les effets de l'augmentation de la valeur du dollar canadien, les coûts élevés des facteurs de production et les effets possibles de l'étiquetage du pays d'origine;
- l) n'ait pas réussi à encourager et à promouvoir une économie rurale forte et dynamique;
- m) n'ait pas su faire face efficacement aux défis continus qui se présentent à lui sur le plan de l'infrastructure dans des domaines clés, tels que les ponts, les routes, le traitement des eaux et des eaux usées ainsi que dans les télécommunications, telle que l'accessibilité aux services à large bande dans les régions rurales;
- n) n'ait pas su adopter de stratégie à long terme visant à répondre aux besoins en infrastructure du secteur de l'éducation dans les collectivités à forte croissance;
- o) sous-finance nos établissements postsecondaires de façon chronique depuis presque dix ans;
- p) n'ait pas donné suite à des initiatives environnementales importantes malgré d'innombrables déclarations et promesses en ce sens, y compris l'amélioration de l'état de santé du lac Winnipeg, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en œuvre d'une proposition du parti progressiste conservateur visant l'établissement d'un système de consignation des contenants de boissons;
- q) n'ait pas mis fin à la médecine de couloir, n'ait pas établi de poste de Commissaire à la protection de la vie privée et n'ait pas su renforcer la sécurité de nos collectivités malgré les promesses faites en ce sens;
- r) ait démontré un manque d'équité et de responsabilité dans des secteurs importants du gouvernement tels que l'attribution de contrats, les comités législatifs et la législation relative aux élections et à la protection de la vie privée;
- s) ait fait preuve d'un manque de respect envers le rôle du gouvernement provincial en agissant à titre de promoteur immobilier et en employant l'argent des contribuables de façon risquée;

- t) ait mal géré Logement Manitoba et n'ait pas su améliorer les conditions déplorables dans lesquelles doivent vivre les Manitobains à faible revenu qui dépendent des logements sociaux, telles que les punaises des lits, la moisissure ainsi que la violence chronique et les activités liées aux drogues,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement de M. GERRARD voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa t), de ce qui suit :

- u) ne se soit fixé aucun objectif réel quant à la réduction des nutriments dans le lac Winnipeg, malgré qu'il ait choisi d'adopter les initiatives élaborées par les Libéraux afin de réduire le phosphore dans le lac Winnipeg;
- v) ait agi de façon timide en adoptant des objectifs inappropriés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Manitoba, particulièrement les émissions provenant du secteur agricole, une industrie qui est responsable d'environ un tiers de toutes les émissions dans la province;
- w) ait refusé d'adopter l'initiative bien détaillée des Libéraux visant à interdire l'utilisation des sacs en plastique;
- x) ait adopté une démarche sans vigueur dans le nettoyage des sites miniers de la province et qu'il ait omis de nettoyer des sols contaminés à Flin Flon;
- y) n'ait même pas mentionné le système de transport rapide de Winnipeg, lequel constitue une étape importante dans l'amélioration de la qualité de vie dans la ville et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- z) n'ait pas fait mention de la réforme dont le système des offices régionaux de la santé a cruellement besoin;
- aa) n'ait pas su offrir un accès rapide à des soins de santé de qualité au Manitoba;
- bb) n'ait pas su maintenir des réseaux de spécialistes à la grandeur de la province;
- cc) continue de commettre une injustice à l'égard des enfants de la province en ne réussissant pas à réduire la pauvreté infantile et en omettant même de présenter un plan acceptable en ce sens qui viserait, par exemple, la réduction de la pauvreté infantile de 50 % au cours des quatre prochaines années;
- dd) refuse encore de faire face de manière efficace aux problèmes de société qui découlent du crime au Manitoba et qu'il ne se soit pas rendu compte que la solution dans ce dossier ne réside pas seulement dans l'application plus sévère de la loi;
- ee) ait négligé d'améliorer considérablement les programmes portant sur les troubles causés par l'alcoolisation fœtale dans la province, ce qui nuit aux soins de santé, à l'éducation, aux services à l'enfance et à la famille ainsi qu'à la justice au Manitoba;

ff) ait refusé de discuter ouvertement des coûts et des avantages liés à la construction de la ligne de transport d'électricité hydraulique Bipole III allant du nord jusqu'au sud du Manitoba et qu'il n'ait pas accepté d'organiser des plébiscites dans les collectivités sollicitées malgré les demandes faites en ce sens par les Libéraux du Manitoba;

gg) n'ait pas présenté de solutions substantielles aux besoins agricoles du Manitoba, en particulier ceux des producteurs de bétail et le besoin d'instaurer un programme provincial similaire à celui des Services de diversification des modes d'occupation des sols qui offrirait une aide financière aux fermiers en échange des services environnementaux qu'ils rendent à tous les Manitobains.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. MAGUIRE, CALDWELL, EICHLER, JHA et GOERTZEN ainsi que M<sup>mes</sup> MARCELINO et DRIEDGER interviennent. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. le *ministre* STRUTHERS intervient. M. FAURSCHOU exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application des paragraphes 31(2) et (3) du *Règlement* portant sur le moment de la présentation des propositions émanant des députés et sur les propositions devant être mises aux voix de manière prioritaire, étant entendu que les leaders à l'Assemblée détermineront ce moment et les propositions qui devraient être mises aux voix de manière prioritaire.

---

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la présence de femmes, de membres des minorités et d'Autochtones à l'Assemblée sera examinée le mardi 3 décembre 2007.

---

L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum et à la tenue de votes consignés après la période des questions du mercredi 28 novembre 2007.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke